



Rapport d'Activités Année 2014







Introduction Monsieur Jean-Paul CROIZIER

Chers Elus Communautaires, Municipaux, Partenaires Institutionnels ou Privés, Citoyens de la CC DRAGA,

Dans le but d'améliorer le débat démocratique et la transparence, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'année écoulée.

Vous trouverez dans ce document tous les points importants qui ont fait de cette année 2014 une année chargée, tout en prenant soin de retracer la vie de l'établissement et de faire connaître les événements marquants. Ne vous y trompez pas : ce rapport d'activités tout en étant le plus clair possible, fidèle aux faits et aux actes passés en 2014 n'est qu'un bref aperçu de notre activité annuelle et permet seulement de se rendre compte de la place grandissante que prend la Communauté de Communes DRAGA dans la vie du citoyen.

L'année 2014 a été remarquable à tous les niveaux : outre les élections municipales de 2014, le transfert effectif de la gestion partielle de la compétence Tourisme, ainsi que la mise en place d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial et l'instauration d'une Taxe de Séjour Intercommunale fut une période intense. En outre, l'éventualité de notre participation au développement d'un réseau de fibre optique public en lien avec le Syndicat Mixte ADN nous a également conduit à des débats nombreux et constructifs. Enfin, la découverte d'une nouvelle ressource en Eau Potable sur notre territoire nous permet d'envisager l'avenir sur cette compétence et de notre territoire avec encore plus de sérénité.

Un des événements qui me chagrine le plus est le départ effectif de la commune de Saint Remèze. Par arrêté en date du 27 avril 2013, le Préfet a acté la fusion des Communautés de Communes « Gorges de l'Ardèche, Terre des Hommes, de la Pierre et de l'Eau » et « Grands sites des Gorges de l'Ardèche ». La commune de Saint Remèze a décidé de sortir de la CC DRAGA à compter du 1er janvier 2014 et de rejoindre cette nouvelle collectivité. La constitution de cette nouvelle intercommunalité est l'exemple de ce qui attend nos territoires dans les années à venir. Plusieurs réunions préparatoires entre les services de la CC DRAGA et les techniciens de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ont été organisées afin d'assurer la continuité des services à la population à partir du 1er janvier 2014 et d'anticiper les éventuels problèmes organisationnels et juridiques.

Il est évident que tout changement provoque des bouleversements, des habitudes qui doivent être revues, des prestataires qui peuvent changer également...

Je vous souhaite à tous une bonne lecture !

Jean Paul CROIZIER





Sommaire



La Communauté de Communes DRAGA

Création et composition	Page 3
Départ de Saint Remèze	Page 5
Nouveaux Elus Communautaire	Page 8
Fonctionnement de la CC DRAGA	Page 9

Pôle Administratif et Financier

Finances	Pages 10-11-12-13
Ressources Humaines	Pages 14-15
Agences Postales	Page 16

Pôle Développement Territorial

Développement Economique	Page 18
Tourisme	Page 19
Instruction ADS	Page 19
Sentiers de randonnée et Via Rhôna	Page 20
Habitat	Page 21

Pôle Environnement

Gestion des déchets	Page 22
SPANC	Page 23
Alimentation en Eau Potable	Page 24-25
Transport à la demande	Page 27

Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Petite enfance	Page 29
Enfance	Page 30
Jeunesse	Page 31

La Communauté de Communes DRAGA

Création

La CC DRAGA existe depuis le 1er Janvier 2004 suite à la délibération du 19 Décembre 2003. La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Ses règles de fonctionnement sont proches de celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

Les principales compétences de la CC DRAGA :

- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique
- Le Tourisme (partiellement)
- L'emploi
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La voirie
- L'énergie
- L'organisation du transport scolaire
- Les Agences Postales Intercommunales
- Les actions nouvelles dans le domaine de la Petite Enfance-Enfance-Jeunesse

Composition

En 2014, la Communauté de Communes DRAGA comptait 19 406 habitants pour 9 communes représentées :

Bidon (214 habitants)

Bourg Saint Andéol (7445 habitants)

Gras (606 habitants)

Larnas (165 habitants)

Saint Just d'Ardèche (1695 habitants)

Saint Marcel d'Ardèche (2497 habitants)

Saint Martin d'Ardèche (942 habitants)

Saint Montan (1851 habitants)

Viviers (3991 habitants)



SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE

FÊTE DE L'INTERC 10

DIMANCHE 15 JUIN 2014



Apéritif (à partir de 18h)

Consommation
2 euros

Marché (à partir de 10h)

Pétanque en doublette gratuite
(inscription à 13h30)

LOTS À
CACHER

Baby Foot humain

Animations dansantes : initiation
zumba, madison, kuduro...

(à partir de 19h)

Randonnée familiale
(départ à 9h du village)

Bal



**Diffusion du match
France / Honduras
sur écran géant**

à partir de 20h45
Plus d'infos sur www.ccdraga.fr





Départ de Saint Remèze : Ce qui a changé au 1er Janvier 2014...

-Changement de Canton : Suite à cette décision de départ de Saint Remèze de la CC DRAGA, et dans le cadre du redécoupage des cantons, la commune ne fera plus partie du canton de Bourg-Saint-Andéol.

-SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Le S.C.O.T. est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements éducatifs, de santé, commerciaux et éducatifs dans un environnement préservé et valorisé. La CC DRAGA a choisi de faire partie d'un « SCOT Vallée du Rhône » comprenant entre autres les communes du Tricastin (Pierrelatte, Saint Paul , Donzère, Bollene), de l'agglomération de Montélimar, du Teil, de Cruas, de Grignan. La commune de Saint Remèze fera partie d'un SCOT de l'Ardèche Méridionale comprenant entre autres le bassin d'Aubenas et la Montagne Ardéchoise.

Mais également...

-Collecte et traitement des déchets ménagers : la CC DRAGA avait passé des contrats avec des prestataires qui assuraient ces collectes. La commune de Saint Remèze aura donc les conditions de traitements en vigueur sur la Communauté de Communes de des Gorges de l'Ardèche. La déchèterie de St Remèze reste accessible aux habitants de Gras et Larnas.

-Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : La communauté des Gorges de l'Ardèche a pris le relais au 1er Janvier 2014. Tous les dossiers ont été transmis.

-Petite enfance / Enfance / Jeunesse : Les enfants de la commune de St Remèze étaient accueillis par les structures d'accueils des communes voisines : la crèche de Bourg Saint Andéol, ainsi que sur les centres de loisirs de la Ribambelle et de Mistralou. A partir du 1er Janvier 2014, les enfants de Saint Remèze seront pris en charge par les structures de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche à Ruoms ou Vallon Pont d'Arc.

-Pays d'Art d'Histoire : De part son retrait, la commune de Saint Remèze ne fera plus partie du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire.

-Programme Local de l'Habitat : La commune de Saint Remèze va quitter le PLH de la DRAGA et intégrer celui de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, qui est en phase d'élaboration.

-Agences Postales Intercommunales : l'Agence Postale de St Remèze passera sous la responsabilité de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

-Alimentation en eau potable : Sachant que la future Communauté de Communes n'exercera pas cette compétence, qu'il n'existe aucune canalisation entre Vallon Pont d'Arc et Saint Remèze et que celle-ci ne dispose d'aucune ressource en eau, la CC DRAGA assurera l'alimentation en eau de la commune. Cependant, les frais d'entretien du réseau seront à sa charge.

-Compétence Tourisme : la Communauté de Communes des Gorges n'ayant pas transféré la Compétence tourisme au 1er janvier 2014, la commune devra en assurer la gestion.

Présentation des nouveaux Vice-Présidents de la CC DRAGA

Suite aux élections municipales, les conseillers communautaires nouvellement désignés devaient élire leur Président en ce Jeudi 17 Avril 2014. **Jean-Paul CROIZIER** a donc été reconduit dans ses fonctions de Président, pour un second mandat consécutif. Les conseillers communautaires ont également approuvé l'identité et le nombre de Vice-Présidents qui composent dorénavant le Bureau Communautaire, chargé d'étudier les dossiers :

- **Jean François COAT** en charge du développement économique et de l'emploi - adjoint au Maire de Bourg St Andéol
- **Roland RIEU** en charge de l'environnement et des ordures ménagères- Maire de Saint Montan
- **Christian LAVIS** en charge de l'urbanisme – Maire de Viviers
- **Marc BOULAY** en charge du tourisme – Maire de Larnas
- **Michel BOUCHON** en charge de l'enfance jeunesse, de la communication et des ressources humaines - Maire de Saint Marcel d'Ardèche
- **Pierre Louis RIVIER** en charge des finances – Maire de Saint Just d'Ardèche
- **Daniel ARCHAMBAULT** en charge de l'alimentation en eau potable, du SPANC et des digues – adjoint au Maire de Saint Martin d'Ardèche
- **André VERMOREL** en charge de des énergies renouvelables, nouvelles technologies et transport à la demande – adjoint au Maire de Bidon
- **Patrick GARCIA** en charge de l'habitat - Adjoint au Maire de Bourg Saint Andéol



Jean-Paul CROIZIER



De gauche à droite : M. COAT, M. RIEU, M. LAVIS, M. BOULAY, M. BOUCHON, M. RIVIER,
M. ARCHAMBAULT, M. VERMOREL, M. GARCIA



Fonctionnement de la CC DRAGA

Commissions thématiques (après élections municipales) : chaque commission est dirigée par un Vice-Président et est composée d'élus communautaires et communaux

Aménagement de l'espace, Appel d'Offres CAO, Communication, COPIL, Développement Economique, Enfance Jeunesse, Energie et Nouvelles technologies, Environnement, Finances, Habitat, Ressources Humaines et Mutualisation, SPANC et Politique de l'Eau, Tourisme, CIID

Bureau : composé du Président et de 9 Vice-Présidents

Il étudie les propositions des commissions et prépare les Ordres du Jour des Conseils Communautaires.

Conseil Communautaire : Composé de 36 élus communautaires

Les élections de 2014 ont amené les citoyens à se prononcer sur leurs représentants communaux mais également à désigner leurs élus communautaires, au nombre de 36.

Voici la composition du conseil communautaire de la CC DRAGA, par communes :

Bidon : Jean-Louis BREDAUT, André VERMOREL

Bourg Saint Andéol : Jean-Marc SERRE, Jean-François COAT, Valérie REVOL, Patrick GARCIA, Christine GARCIA, Maryline LANDRAUD, Régine MAITREJEAN, François DE VAULX, Patrick NANTIER, Serge MARTINEZ, Michèle PREVOST

Gras : Jean-Paul CROIZIER, Catherine VALETTE

Larnas : Marc BOULAY, Bernard CHAZAUT

Saint-Just-d'Ardèche : Pierre-Louis RIVIER, Isabelle ROSIN, Brigitte PUJUGUET-GUIGUE

Saint-Marcel-d'Ardèche : Michel BOUCHON, Bernadette DALLARD, Jean-Luc MARTIN, Sonia ROBASTON

Saint-Martin- d'Ardèche : Christine MALFOY, Daniel ARCHAMBAULT

Saint Montan: Roland RIEU, Monique GARIN, Christophe MATHON

Viviers : Christian LAVIS, Mireille BOUVIER, Denis RANCHON, Séverine PERRODIN, Michel THERENE, Christian MAULAVE, Alain BARNIER

Réalisation des actions

Finances

Budget principal et budgets annexes

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs. Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, SPANC, zones d'activités). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Budget Principal / Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année.

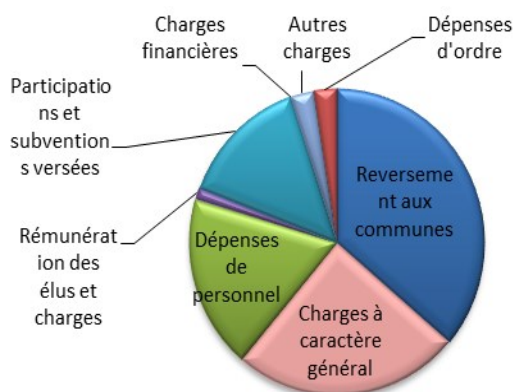
Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges des organismes extérieurs (syndicats), intérêts des emprunts...

Exemple de recettes : dotation globale de fonctionnement, impôts et taxes, subventions perçues, valorisation des déchets, participation des familles aux activités Enfance Jeunesse...

Les dépenses de fonctionnement : 8 630 415,13 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 630 415,13 € dont 8 415 631,83 € de dépenses réelles et 214 783,30 € de dépenses d'ordre

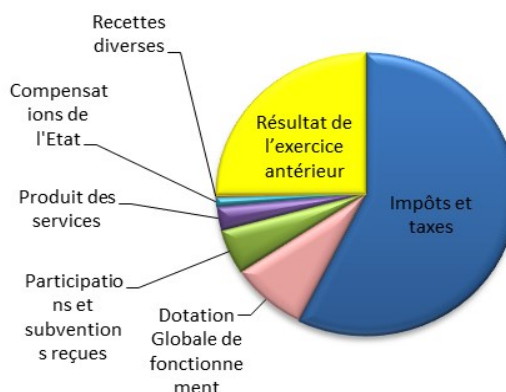
Dépenses réelles :	8 415 631,83 €
Reversement aux communes	3 125 024,23 €
Charges à caractère général	2 153 918,95 €
Dépenses de personnel	1 583 109,09 €
Rémunération des élus et charges	105 492,33 €
Participations/subventions versées	1 219 191,37 €
Charges financières	8 118,45 €
Autres charges	220 777,41 €
Dépenses d'ordre	214 783,30 €



Les recettes de fonctionnement : 12 795 513,99 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 925 432,35 € dont 9 583 151,15 € de recettes réelles et 5 682,50 € de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 3 206 680,34 €

Recettes réelles :	9 583 151,15 €
Impôts et taxes	7 339 959,78 €
Dotation Globale de fonctionnement	1 063 385,00 €
Participations et subventions reçues	661 140,80 €
Produit des services	342 536,83 €
Compensations de l'Etat	138 113,00 €
Recettes diverses	38 015,74 €
Recettes d'ordre	5 682,50 €
Résultat de l'exercice antérieur	3 206 680,34 €



Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 4 165 098,86€. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 630 415,13 € en 2014 dont 36,2 % concerne le reversement de fiscalité aux communes membres.

Finances

Budget Principal / Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

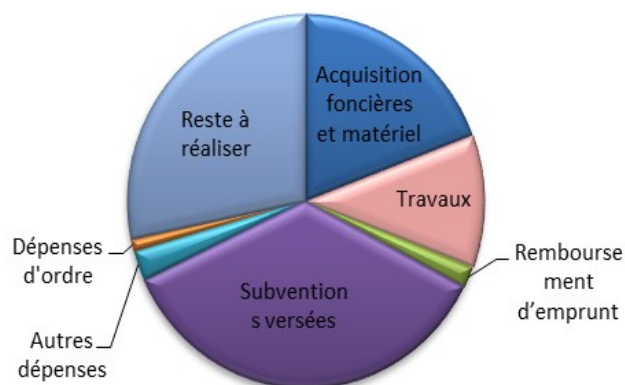
Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts, versement de subventions d'équipement.

Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunt,...

Les dépenses d'investissement : 612 120,43 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 612 120,43 € dont 432 995,04 € de dépenses réelles, 6 132,50 € de dépenses d'ordre et 172 992,89 € de restes à réaliser.

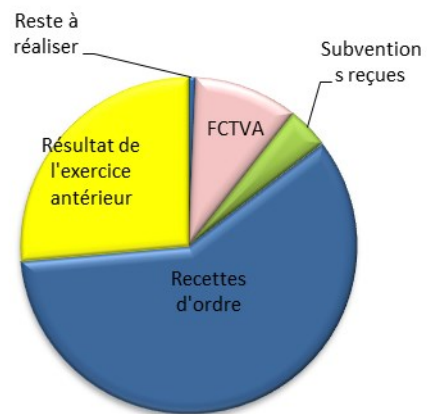
Dépenses réelles	432 995,04 €
Acquisition foncières et matériel	117 879,47 €
Travaux	69 831,51 €
Remboursement d'emprunt	11 441,37 €
Subventions versées-	217 480,39 €
Autres dépenses	16 362,30 €
Dépenses d'ordre	6 132,50 €
Restes à réaliser	172 992,89 €



Les recettes de d'investissement : 364 919,19 €

Les recettes d'investissement se sont élevées à 364 919,19 € dont 50 814,59 € de recettes réelles, 215 233,30 € de recettes d'ordre et 2457,00 € de restes à réaliser ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 96 414,30 €

Recettes réelles	50 814,59 €
FCTVA	36 314,00 €
Subventions reçues	14 500,59 €
Recettes d'ordre	215 233,30 €
Restes à réaliser	2 457,00 €
Résultat de l'exercice antérieur	96 414,30 €



Autofinancement : Le solde des dépenses et recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 247 201,24 €.

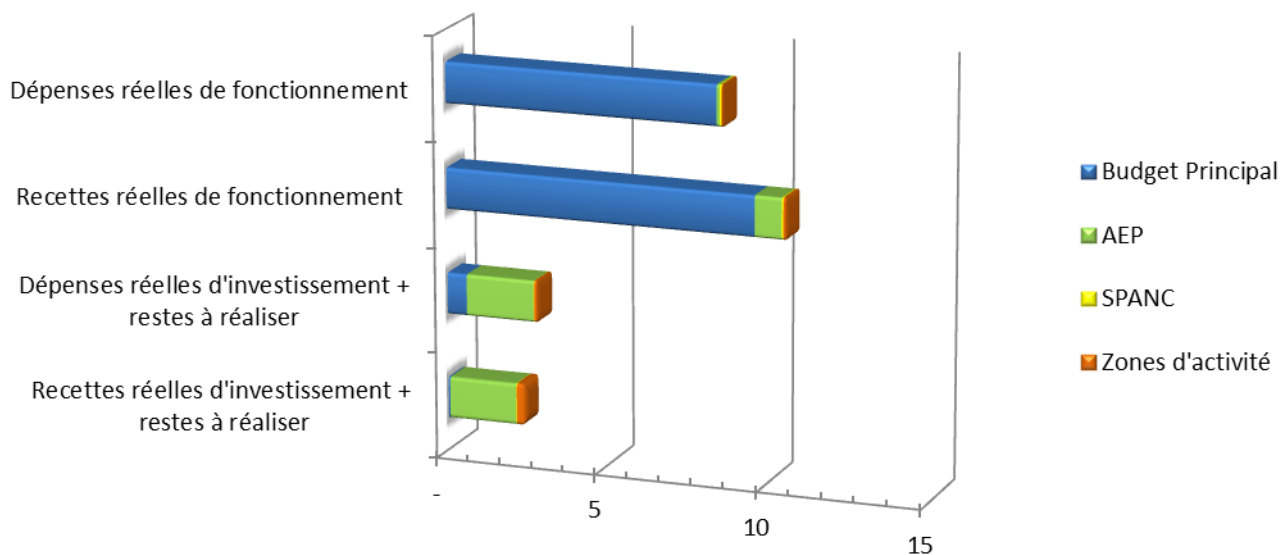
Le résultat de clôture s'élève à 3 917 897,62 € au 31 décembre 2014.

Budget Annexes de la CC DRAGA

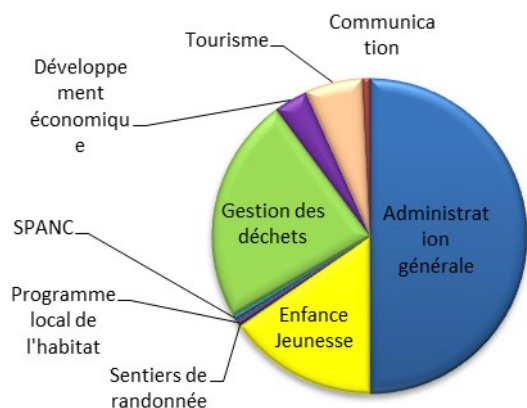
BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
<i>Exploitation</i> : excédent global de 1 403 502,34 €		Investissement : déficit global de 180 728,41 €	
Total dépenses	481 378,84	Total dépenses	2 972 109,50
Total recettes	1 884 881,18	Total recettes	2 791 381,09
Résultat global de clôture			1 222 773,93
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)			
<i>Exploitation</i> : déficit global de 4 444,03 €		Investissement : excédent global de 8 242,60 €	
Total dépenses	53 312,50	Total dépenses	18 200,00
Total recettes	48 868,47	Total recettes	26 442,60
Résultat global de clôture			3 798,57
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU BANC ROUGE			
Fonctionnement : déficit global de 13 457,51 €		Investissement : déficit global de 155 043,61 €	
Total dépenses	15 286,91	Total dépenses	420 022,33
Total recettes	1 829,40	Total recettes	264 978,72
Résultat global de clôture			- 168 501,12
BUDGET ANNEXE DES AUTRES ZONES D'ACTIVITE			
ZA BELLIEURE		Dépenses de fonctionnement 2014	5 531,00
		Déficit cumulé	241 970,12
ZA FANJOUGE		Dépenses de fonctionnement 2014	4 374,85
		Déficit cumulé	358 501,88
ZA GUIGONNE		Dépenses de fonctionnement 2014	12 599,10
		Déficit cumulé	49 408,91
ZA EN CROS / clôture de la ZA avec couverture du déficit par le budget principal		Recettes de fonctionnement 2014	88 762,30
		Déficit cumulé	0,00
ZA LE CROS / clôture de la ZA avec couverture du déficit par le budget principal		Recettes de fonctionnement 2014	1 903,50
		Déficit cumulé	0,00

Autres données financières

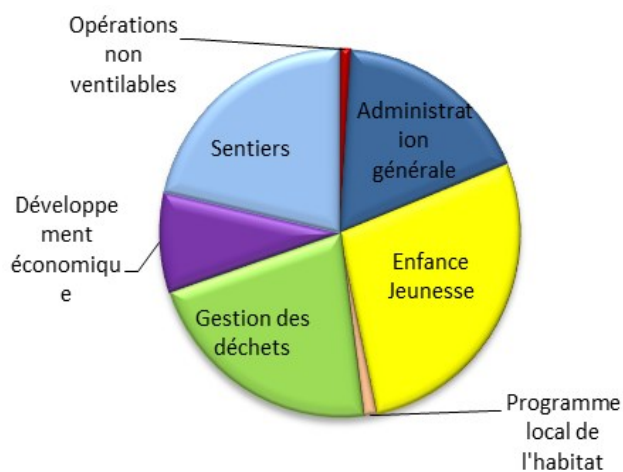
BUDGETS CONSOLIDES



Les dépenses réelles de fonctionnement par secteur



Les dépenses réelles d'investissement (+ restes à réaliser) par secteur



Ressources Humaines

L'effectif permanent de la CC DRAGA s'élève à 45 agents au 31 décembre 2014.

Présentation Générale de l'effectif permanent

Evolution de l'effectif

L'évolution des effectifs entre 2004 et 2014 est étroitement liée aux différents transferts de compétence et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

2006 : création des agences postales intercommunales

2008 : Développement économique, renfort administratif

2009 : gestion en régie des déchetteries

2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC

2012 : transfert du personnel Enfance-Jeunesse

2014 : transfert de la compétence Tourisme

Délégation de la gestion à un EPIC

Personnel transféré et immédiatement détaché vers l'OTI

Une organisation par pôle de compétences

L'organisation des services de la communauté de communes est répartie selon 4 pôles de compétence :

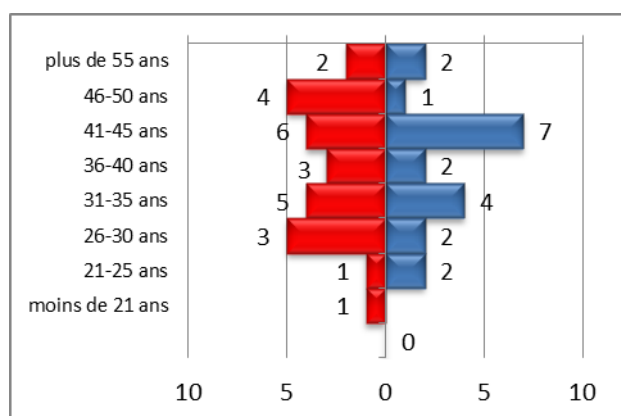
Administration générale : accueil, finances, ressources humaines, agences postales

Environnement : collecte et traitement des déchets, Eau Potable, SPANC, services techniques

Enfance/jeunesse : petite enfance, accueil de loisirs, actions jeunes

Développement territorial : développement économique, aménagement de l'espace, politique de l'habitat, tourisme, énergies et nouvelles technologies

Pyramide des âges au 31 décembre 2014



Les femmes représentent près de 56 % de l'effectif permanent de la CC DRAGA, ce qui est légèrement inférieur aux moyennes nationales où les femmes constituent la moitié des effectifs des structures intercommunales (60,5% pour l'ensemble de la Fonction Publique Territoriale).

La moyenne d'âge au 31 décembre 2014 est de 39 ans, ce qui est relativement jeune au regard de la moyenne nationale (43,8 ans pour l'ensemble des salariés de la Fonction Publique Territoriale)

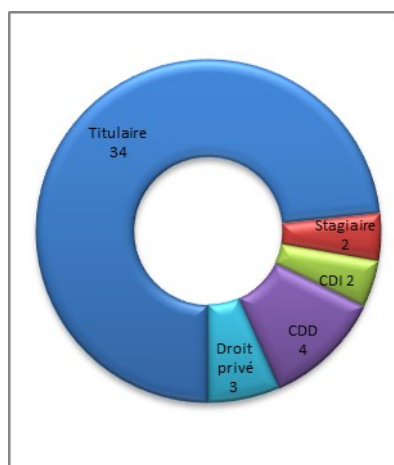
Source : Chiffres clés 2013 Fonction Publique / Ministère de la réforme de l'Etat de la Décentralisation et de la Fonction Publique).

Ressources Humaines

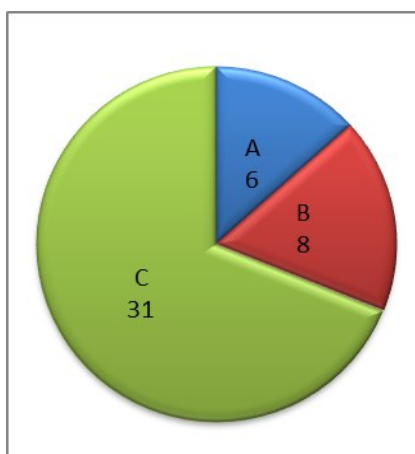
Répartition de l'effectif par statut, catégorie et filière

La grande majorité des agents de la CC DRAGA est titulaire de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.

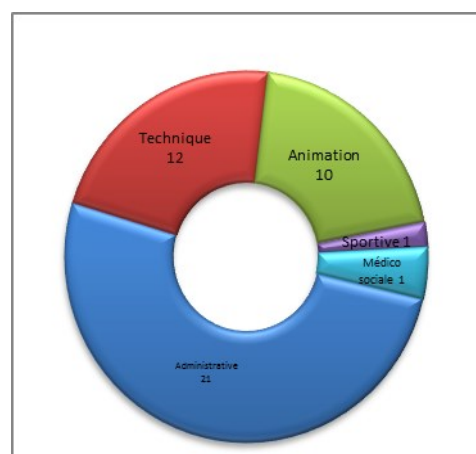
Effectif par statut



Effectif par catégorie



Effectif par filière



La formation des agents

Au total 122 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 45 sessions et bénéficiant à 28 agents, soit :

- « Intégration » : 10 jours – 2 agents
- « professionnalisation 1er emploi » : 24 jours – 8 agents
- « professionnalisation tout au long de la carrière » : 46 jours – 21 agents
- « formation de perfectionnement » : 6 jours – 2 agents
- « préparation concours » : 5 jours – 2 agents
- « autres formations » : 36 jours – 11 agents

Action Sociale	Autres mesures
CNAS : Comité National d'Action Sociale (année 2008)	Plan de formation (année 2008)
Bon cadeau (fin d'année, Noël des enfants, départ à la retraite, événements familiaux...) (année 2008)	Compte Epargne Temps (année 2011)
Chèques déjeuners (année 2012)	Entretien d'évaluation professionnelle (année 2012)
Contrat collectif complémentaire santé avec participation de l'employeur (année 2012)	

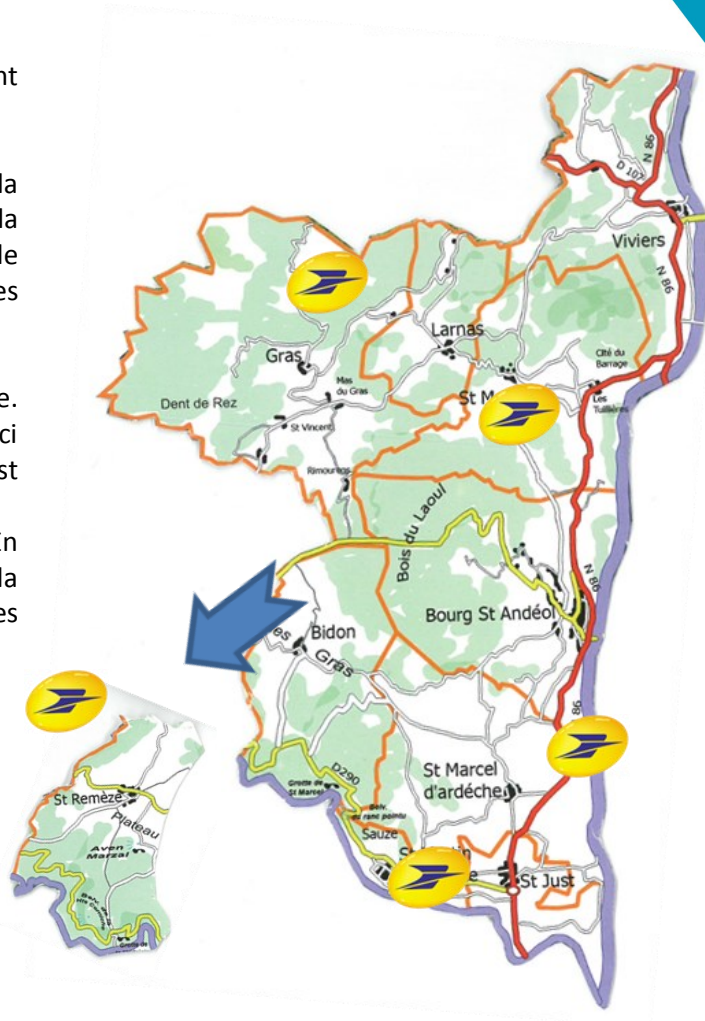
Agences Postales Intercommunales

Les Agences Postales Intercommunales sont grandement impactées par le départ de Saint Remèze.

Afin de garantir la proximité des services publics de la poste dans certaines communes du territoire, la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche assure depuis 2006 la gestion des Agences Postales Intercommunales.

Cette année est marquée par le départ de Saint Remèze. Les agences sont désormais au nombre de 4. Celles-ci sont situées sur les communes de Gras, Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche et Saint Montan.

Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h. En 2014, cinq agents (4 titulaires et 1 remplaçant) de la Communauté de Communes assurent les services postaux tels que affranchissement, vente de timbres, dépôt des objets ordinaires, suivi et recommandés, contrat de réexpédition du courrier...mais aussi certains services financiers tels que retrait d'espèces sur compte.



La Communauté de communes assure le financement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce service (personnel et locaux), pour un montant total de 76 887.78 € en 2014. La Poste rembourse ces frais de gestion à hauteur de 70%.

La fréquentation des agences est la suivante sur 2014 (moyenne clients par jour) :

	Gras	Saint Martin d'Ardèche	Saint Montan	Saint Just d'Ardèche
Clients/jour	4	21	20	26
Evolution 2013/2014	-33.33%	-20%	-25%	



Développement Economique

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle

La Communauté de Communes soutient techniquement et financièrement différents partenaires, et notamment :

- **Initiative Seuil de Provence** : cette plateforme d'initiative locale propose aux créateurs d'entreprises un appui personnalisé au montage de leur projet, un soutien financier notamment sous la forme de prêts à taux 0%, ainsi qu'un accompagnement post-crédation. **En 2014, 8 entreprises du territoire (reprises ou créations) ont été soutenues pour un montant total de 29 000 euros sous forme de prêts d'honneur ayant permis la création ou le maintien d'emplois.**



- **Pays de l'Ardèche Méridionale** : la Communauté de Communes, au travers de sa participation soutient notamment la pépinière d'entreprises Le Faisceau Sud sur la Commune de Le Teil.



- **Pôle de compétitivité Trimatec** : ce pôle œuvre pour la mise en valeur des technologies issue du nucléaire, et le développement d'applications connexes dans des domaines variés (pharmacie, cosmétique, traitement des déchets etc...)



- **Maison de l'Emploi et de la Formation** : cette association travaille sur la prévision des besoins en ressources humaines afin d'adapter les offres de formation, sur les problématiques des publics les plus éloignés de l'emploi et sur le développement et l'accompagnement des initiatives pour le développement de l'emploi local.



- **ECATE** : cette association œuvre pour l'insertion par l'activité économique. Elle permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Forum de l'emploi

Organisé par la mairie de Bourg-Saint-Andéol, en partenariat avec la Communauté de Communes DRAGA, Pôle Emploi et la Mission Locale, la nouveauté de ce Forum consistait à proposer des offres pour des emplois durables, mais également mettre en place des ateliers de préparation à l'entretien professionnel.

500 visiteurs
460 entretiens
100 offres d'emploi affichées



Tourisme



Les élus de la CC DRAGA ont souhaité entamer depuis 2011 une réflexion sur le transfert de la compétence tourisme des Communes à la Communauté de Communes.

La pertinence de ce transfert de compétence s'apprécie au regard de l'optimisation des moyens humains et financiers, de la rationalisation de son organisation mais également au regard de notre capacité à construire ensemble une offre touristique toujours plus complète, toujours plus lisible et plus visible.

A l'issue des travaux de réflexions validés au cours de onze comités de pilotage, les élus de ce comité, proposent la modification des statuts de la CC DRAGA suivant :

- «-Elaboration d'une politique et stratégique de développement de l'économie touristique sur le territoire,
- Conduite de cette politique en partenariat avec les institutions départementales, régionales, nationales et européennes afin de favoriser l'attractivité du territoire et induire des retombées économiques significatives;
- Sensibilisation, accueil, et appui à l'ensemble des acteurs économiques;
- Veille économique territoriale;
- Promotion touristique du territoire, reprenant les activités transférées des Offices de Tourisme et Points d'Informations »

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche rassemble 9 communes : Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Montan, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche et Viviers.

Une taxe de séjour a été instaurée depuis le 1er janvier 2014 sur l'ensemble de son territoire. Elle est due par les personnes résidant à titre onéreux sur la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche auprès de tous les types d'établissement. Son produit est reversé intégralement à l'Office de Tourisme et permet de financer les actions d'accueil, de promotion et de développement touristique. Les hébergeurs sont amenés à percevoir le produit de la taxe de séjour conformément aux dispositions de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

www.draga.taxesejour.fr
www.rhone-gorges-ardeche.com



L'instruction d'Autorisation du Droit des Sols

La Loi ALUR, datant de Mars 2014, introduit une nouvelle série de mesures concernant l'habitat et une modernisation des règles d'urbanisme. L'impact le plus immédiat pour la CC DRAGA est la fin de la gratuité de l'instruction des autorisations du droit des sols pour nos communes membres de la part des services de l'Etat (permis de construire...). Les communes de la CC DRAGA ont donc choisi de s'organiser afin d'éviter toute dérive et octroi d'autorisations d'urbanisme tacites. Après un gros travail de réflexion, le Conseil Communautaire du 18 Décembre dernier a permis la création d'un service commun pour l'instruction des documents d'urbanisme à un niveau intercommunal. Cependant, ce service n'avait rien d'obligatoire pour les communes : en effet, toutes les communes n'adhèrent pas à ce nouveau service et la commune de Bourg Saint Andéol a exercé son droit à ne pas participer au financement de ce nouveau service, et donc d'instruire elle-même les demandes.

Via Rhôna et sentiers de randonnée

Sentiers de randonnée pédestre

Depuis l'année 2010, la CC DRAGA avait entrepris un gros travail sur les sentiers de randonnée. Après avoir mené une phase de réflexion, ainsi que de remise à niveau juridique, la CC DRAGA a mené pendant deux ans une campagne de renouvellement de son matériel, achevée en Janvier 2014, suite à l'Inscription de ses sentiers (avec réserve) au PDIPR en Décembre 2013. Un investissement à hauteur de 17 000 euros. Il convient de préciser que ce travail n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse des associations de randonnée locale ainsi que l'aide financière du Conseil Général de l'Ardèche et de la Région Rhône Alpes.



Via Rhôna

La CC DRAGA participe au financement des 16 kilomètres de tracé sur la Via Rhôna pour un montant de 390 000 euros sur 3 années. A ce jour, tous les travaux sont terminés sauf sur la partie de Viviers qui sera terminée en 2016. En effet, des travaux sur la rive du Rhône empêche le Conseil Général de finaliser cette opération sur le territoire DRAGA.

La Fibre optique pour tous : Projet FTTH

La CC DRAGA a souhaité adhérer au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique. L'objectif est de connecter chaque foyer de la CC DRAGA à la fibre optique dans un délai de 10 ans. Cette connexion permettra une montée en débit significative et pourrait offrir le même débit pour tous, permettra des usages numériques avancés (domotique, télétravail, télémédecine...) Grâce à ce projet, la CC DRAGA fait un pari sur l'avenir, car internet est devenu indispensable pour le développement d'un territoire, tant au niveau de la population, que pour l'attractivité de celui-ci.

La CC DRAGA entre dans l'ère du Numérique ! En 2013, les élus de la CC DRAGA avaient pris la décision de transférer la compétence « Communication électronique » dans le but de pouvoir suivre le projet FTTH porté par le Syndicat Mixte Drôme Ardèche Numérique. Depuis 2008, les travaux engagés par le syndicat mixte ADN ont permis de déployer un réseau structurant de fibre optique qui irrigue l'ensemble des équipements numériques de notre territoire. Ce premier déploiement a permis le raccordement des zones d'activités économiques ainsi qu'une importante extension de la couverture ADSL, du débit et dégroupage.

SYNDICAT MIXTE
ardèche drôme numérique

Politique du logement

Notre Communauté de Communes est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire depuis l'été 2012. Le PLH est un document de prospective qui anticipe les besoins, les attentes, et les objectifs à mettre en oeuvre en matière de logement à l'échelle intercommunale. C'est également un programme d'actions à mettre en oeuvre sur la période 2012-2017.

La communauté de communes se bat avec une réelle opiniâtreté, pour fournir un logement à toutes les tranches de population, dans un contexte actuel général difficile.

Amélioration de l'habitat

La CC DRAGA s'est engagée à soutenir le programme national « Habiter mieux » d'aides à la rénovation thermique avec l'Etat depuis fin 2011. Dans ce cadre, elle a d'ores et déjà soutenu 25 propriétaires occupants aux ressources modestes pour la réalisation de travaux de rénovation thermique et a mis en place des actions d'animation autour de ce dispositif. Plus globalement, la CC DRAGA a souhaité intervenir globalement sur l'amélioration de son parc privé ancien dégradé.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Une OPAH, c'est quoi ? C'est une opération qui permet aux propriétaires de logements de réaliser des travaux de réhabilitation (travaux de mise aux normes, d'adaptation au handicap ou d'amélioration des performances thermiques) grâce au concours financier de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de l'Etat, de la Communauté de communes et des communes de Bourg Saint Andéol et Viviers.

Les propriétaires occupants et bailleurs sont concernés. Une OPAH RU dynamise le secteur du bâtiment également. En effet, les subventions octroyées par les collectivités et l'Etat dans le cadre de ce type d'opération viennent booster les initiatives privées. On estime à près de 6 millions d'euros le montant des travaux réalisés lors de cette opération qui profite ainsi aux entreprises locales.

Suite à l'étude réalisée par la CC DRAGA en 2013, l'année 2014 a permis de finaliser le montage de cette OPAH et de lancer les marchés publics nécessaires pour retenir un bureau d'études qualifié en la matière afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet dans leur démarche.

Le développement de l'offre de logement pour tous publics

La CC DRAGA appuie la diversification de l'offre de logement sur son territoire afin de répondre aux besoins de la population. Une offre nouvelle devrait voir le jour sur Viviers, Saint Montan et Bourg Saint Andéol.

La Cohabitation intergénérationnelle

Le développement d'un dispositif de cohabitation intergénérationnelle « Cohabitions en Vivarais Méridional », solution alternative d'hébergement est également en place sur le territoire via l'association AIDER.

Cette initiative permet de mettre à disposition des espaces libres à domicile pour des étudiants, stagiaires, nouveaux arrivants... sans contribution financière. La seule finalité étant de créer du lien social et d'apporter une vraie dimension humaine au marché du logement.



Gestion des déchets

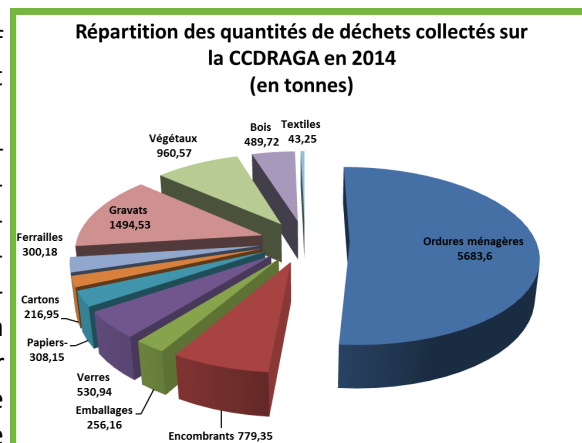
La Communauté de Communes DRAGA possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Élimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

-La Collecte des déchets : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues et verres) et déchèteries.

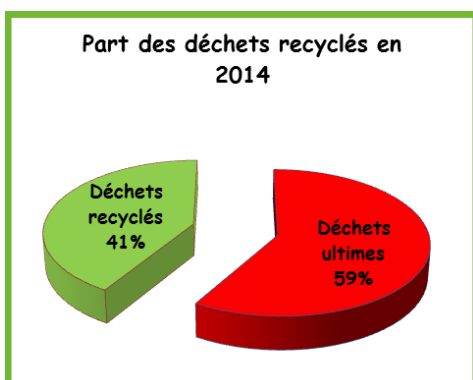
-Le Traitement des déchets : enfouissement pour les ordures ménagères ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries (encombrants), tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)

-La Gestion du parc de pré-collecte : bacs, colonnes de tri.

-La Sensibilisation et la Communication sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...



Depuis 2008, le SYPP propose de coordonner un groupement de commandes pour le lancement de nouveaux marchés. Le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». La gestion des hauts de quais des déchèteries est également assurée en régie par les agents de la CCDRAGA depuis le 1er mai 2009.



En 2014, seulement 41% des 11 126 tonnes collectées sur la CCDRAGA ont été recyclés.

Les 59% restant (environ 6525 tonnes) correspondent aux déchets déposés dans les bacs à ordures ménagères et dans les bennes à encombrants des déchèteries (attention, il s'agit uniquement de la benne à encombrants, le contenu de toutes les autres bennes des déchèteries est recyclé ou revalorisé).

Ces déchets sont appelés déchets ultimes. Il s'agit des déchets ne pouvant être valorisés ou recyclés. La totalité de ces déchets est enfouie au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Roussas.

Un rapport annuel est produit uniquement sur la gestion des déchets, il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA, ainsi que sur le site internet www.ccdraga.fr

Service Public Assainissement Non-Collectif

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été transféré à la Communauté de communes DRAGA le 12 septembre 2011, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Le service est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes.

Tout immeuble existant ou à construire, affecté à l'habitation ou à un autre usage, et qui n'est pas raccordé à un réseau public de collecte des eaux usées, doit être équipé d'une installation d'assainissement non collectif, destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques qu'il produit, à l'exclusion des eaux pluviales. Le SPANC est concerné par 2 349 installations d'ANC, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 19 406 habitants.

Le Service Public d'assainissement Non Collectif a pour mission de contrôler les installations existantes avec une périodicité de 8 ans. Le service assure également l'instruction des dossiers d'ANC dans le cas des installations neuves et des réhabilitations. Il fournit au pétitionnaire une attestation de conformité, pièce indispensable pour le dépôt du permis de construire.

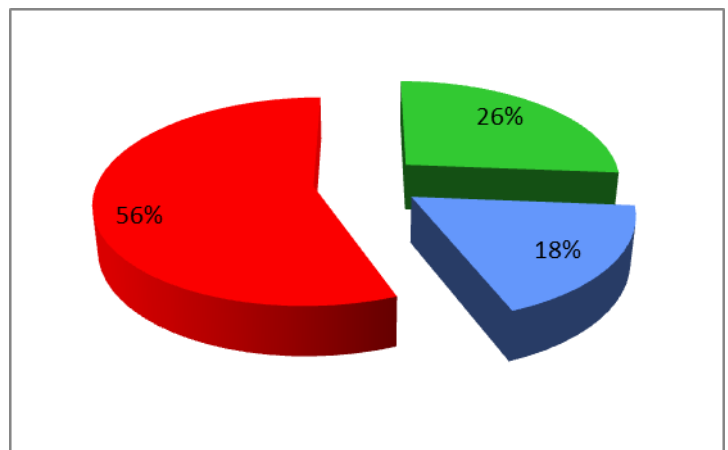
Dans le cas d'une vente, le SPANC doit être informé rapidement afin que les techniciens puissent venir contrôler l'installation et fournir au propriétaire le compte-rendu de la visite à destination du notaire.

Au 31 Décembre 2014 :

18 % des installations ANC avaient été contrôlées par la Mairie de Viviers (avant transfert en 2011.)

26 % ont été contrôlées par le SPANC DRAGA

56 % restent à être contrôlées.



Diagnostic de l'existant :

- Installation existante 160€
- Installation supplémentaire sur la même parcelle 80€
- Dans le cadre d'une vente 300€

Contrôle de conception :

- Construction neuve 300€
- Réhabilitation 300€
- Réhabilitation suite diagnostic – de 3 ans 140€

Contrôle dans le cadre de :

- Ajout d'une surface habitable de 1 à 20 m² 160€
- Ajout d'une surface habitable supérieur à 20 m 300€

Un rapport annuel est produit sur le SPANC, il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA, ainsi que sur le site internet www.ccdraga.fr.

Alimentation en Eau Potable

Cette compétence est la plus ancienne de la Communauté de Communes : elle était déjà exercée par l'ex-SIVOM du canton de Bourg St Andéol. Les opérations concernent autant le captage, le traitement, la distribution, que la recherche et la préservation de la ressource.

Le Conseil Général de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau sont des partenaires privilégiés et contribuent au financement de certaines opérations.

Faits Marquants de 2014

- Modélisation informatique du Réseau (SAUR)
- Démarrage de l'Etude relative à l'interconnexion en Eau Potable ente Viviers et le Syndicat du FAY
- La Communauté de Communes a lancé durant cette année les forages d'exploration sur le secteur de l'Ilette à Saint Marcel d'Ardèche. Ces forages se sont révélés très productifs. Des essais complémentaires seront réalisés afin de mieux connaître la ressource avant exploitation.
- La qualité d'eau demeure très satisfaisante puisque 100 % des analyses réalisées par l'ARS ont été conformes à la réglementation sur le plan bactériologique.
- Veolia Eau a réalisé la modélisation hydraulique du réseau. Cet outil mis à disposition de la Communauté de Communes permet de réaliser diverses simulations de fonctionnement du réseau lors de projets.

Zoom sur l'incident du mois de Novembre 2014

Lors de la première semaine de Novembre la qualité de l'eau a été fortement dégradée et déclarée impropre à la consommation. Cet événement provient de la conjoncture de la turbidité sur le captage de Gérige et de l'inondation du périmètre de protection du puits des Marronniers du mercredi 5 Novembre.

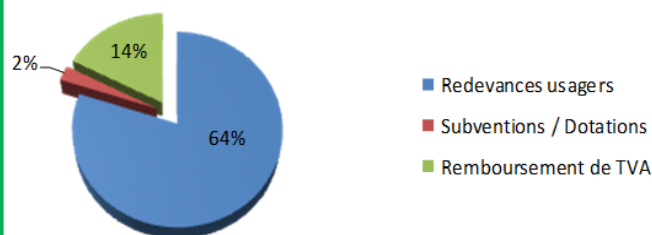
Pour rappel, suite à près de 10 événements cévenols ou méditerranéens, depuis mi-septembre, de nouvelles pluies très abondantes se sont abattues sur le secteur de Bourg Saint Andéol. Naturellement la ressource de Gérige est devenu rapidement turbide (trouble), elle a donc été mise à l'arrêt. Dans le même temps, le Rhône a atteint un niveau de crue quasi équivalent à la crue de 2003.

Le captage des Marronniers a donc été submergé par 1.5 mètre d'eau. La turbidité a très fortement augmenté avec la pénétration des eaux de surface dans le puits. Devant cette situation VEOLIA a immédiatement alerté l'ARS qui a déclaré l'eau impropre à la consommation humaine jusqu'à nouvel ordre.

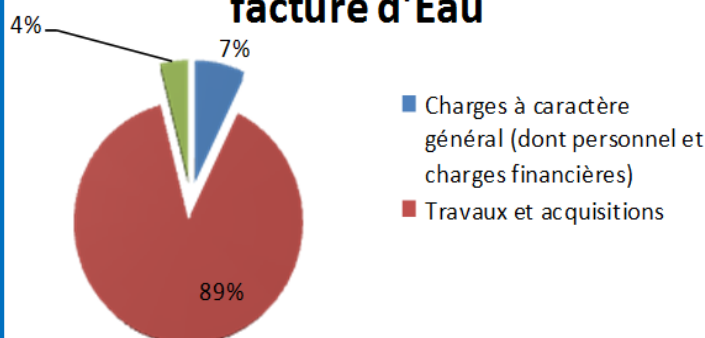
Une cellule de crise a été mise en place en lien avec les communes et la Communauté de Communes afin de prendre les dispositions qui s'imposaient dans une telle situation. Veolia a mis à disposition des citoyens des bouteilles d'eau : 20 palettes de 700 bouteilles ont été livrées sous 24 heures, soit 21 000 litres d'eau. En parallèle, 5 cubitainers de 1000 litres ont également été mis en place.

Après l'acalmie météorologique, les purges de réseau et le nettoyage des différents réservoirs, la situation est revenue à la normale le vendredi 7 novembre à 15h00.

Répartition des recettes de facture d'Eau



Répartition des charges de facture d'Eau





Comment lire et comprendre une facture d'eau

Lorsque l'on paie une facture d'eau, ce n'est pas le prix de la matière première que l'on paie mais le coût de l'ensemble des services rendus pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et sans interruption et, dans la majorité des cas, de la dépollution des eaux usées. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau et de l'assainissement ».

1. Distribution de l'eau

Ce poste correspond à toutes les opérations nécessaires pour obtenir de l'eau au robinet : prélever l'eau dans la ressource, la traiter pour la rendre potable, la stocker, la contrôler tout au long de son parcours et l'acheminer jusqu'au domicile. Cette rubrique comprend généralement l'abonnement, la consommation et la redevance « prélèvement des ressources en eau ».

2. Collecte et traitement des eaux usées (lorsque l'abonné est relié à un réseau de dépollution des eaux usées collectif)

Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée hors des habitations. Elle est ensuite collectée et traitée en station d'épuration avant son retour dans le milieu naturel. Le coût correspond donc aux services pour collecter, transporter et nettoyer les eaux usées et entretenir le réseau d'égouts. Cette rubrique peut comprendre l'abonnement, une part variable calculée en fonction du nombre de m³ d'eau usée évacuée du domicile de l'abonné (équivalent au volume d'eau potable consommé).

3. Organismes publics

Cette rubrique regroupe les sommes perçues par des organismes publics ayant en charge de gérer l'eau. Les montants sont calculés en fonction du volume d'eau utilisé. La redevance de lutte contre la pollution par les Agences de l'Eau. La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées par les Agences de l'eau.

Les chiffres clés 2014

20 426 habitants desservis

9 853 abonnés

7 stations de production

27 réservoirs - 339 kms de réseaux

Taux de rendement (Moyenne nationale (Base SISPEA 2012) 73,35 %/ perte d'eau) :

73, 3 % sur le secteur Véolia (277 km de réseau)

73, 4% sur le secteur SAUR (61 km de réseau)

Un rapport annuel est produit sur l'Alimentation en Eau Potable. Il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA, ainsi que sur le site internet www.ccdraga.fr

Transport à la demande

En matière de transports, le conseil général délègue partiellement sa compétence aux collectivités (communes ou communautés de communes) souhaitant mettre en place un service de transport local spécifique (transport à la demande). Votre communauté de communes devient alors organisateur délégué de transport.

En conséquence, la Communauté de Communes définit les jours de fonctionnement, itinéraires, les points d'arrêts, les horaires et la tarification et le Conseil général intervient en appui financier et technique.

Comment ça marche ?

J'appelle la centrale de réservation au 04 75 91 34 86 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) entre 8h30 -12h00 et 14h00 -17h00 et au plus tard la veille du trajet avant 17h (pour un trajet le lundi, pensez-y au plus tard le vendredi précédent avant 17h).

Je donne :

- mon nom
- le nombre de personnes à prendre en charge
- un numéro de téléphone où être joignable
- la commune de prise en charge et le point d'arrêt
- je me présente à l'arrêt choisi Le véhicule «Sept ici» (logo sur la carrosserie) me prend à l'heure que j'ai choisie
- je règle mon trajet dans le véhicule «Important»

Pensez à annuler votre trajet au plus tard la veille de votre déplacement en cas d'empêchement.

Tarif unique : Aller - retour 3 euros.



Transport à la demande

Horaires de la Ligne Larnas - Bourg Saint Andéol
(en passant par les communes de Gras et de Saint Remèze)

Horaires aller

Larnas
La Mairie 08:20
Les Ricorts 08:21

Gras
Le Village 08:31
Le Mas de Gras 08:35
Saint Vincent 08:36
Les Hellys 08:40

Saint Remèze
Briange 08:45
Ecole 08:50

Bourg-Saint-Andéol
Hôtel de Ville 09:11

Horaires retour

Bourg-Saint-Andéol
Hôtel de Ville 11:00

Saint Remèze
Ecole 11:21
Briange 11:26

Gras
Les Hellys 11:31
Saint Vincent 11:35
Le Mas de Gras 11:36
Le Village 11:40

Larnas
Les Ricorts 11:50
La Mairie 11:51

Le bilan est de 389 voyageurs en 2014.



Petite Enfance-Enfance-Jeunesse : Présentation

Le transfert de la compétence Petite Enfance-Enfance-Jeunesse est effectif depuis le 30 Avril 2012. Cette décision a été prise sur les principes fondamentaux suivants :

- Maintenir l'existant tout en travaillant sur la continuité éducative de l'organisation des structures ainsi que sur la cohérence des actions qui y sont proposées.
- Garantir la qualité des services et de l'accueil par un engagement financier de la Communauté de Communes, et par sa participation dans l'initiation, le suivi et le contrôle des actions.
- Identifier le besoin des populations résidant sur le territoire afin d'adapter l'offre au service.
- Identifier les enjeux économiques et sociaux pour maintenir le territoire à niveau de service en fonction des flux migratoires.

Le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse a pour mission d'organiser et de coordonner les actions mises en place en direction des 0-18 ans à travers différentes activités de loisirs. Ce pôle a également pour objectif de travailler sur une organisation de fond efficace et permettre le maintien sur le territoire d'un niveau satisfaisant en matière de proposition d'action sociale, d'améliorer le service rendu en s'adaptant aux besoins actuels, former et professionnaliser les acteurs institutionnels et associatifs, proposer une offre suffisante et bien identifiée pour favoriser l'accueil des populations entrantes.

Le travail de la CC DRAGA est d'éviter que le territoire ne s'enlise dans une offre figée qui risque de s'étioiler par manque de dynamisme, d'exigence et de projets innovants.

Pour répondre à toutes ses problématiques, le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse a été découpé en secteurs fin de pouvoir adapter les offres d'activités en fonction de l'âge des enfants accueillis :

- Petite Enfance pour les enfants de 0 à 3 ans
- Enfance pour les enfants de 3 à 10 ans
- Jeunesse pour les enfants de 11 à 18 ans.



Une organisation en secteurs

Petite Enfance 0/3 ans

Le secteur de la Petite Enfance est un secteur très structuré qui répond à une logique d'évaluation des besoins en mode garde de la population active et/ou en recherche d'activité.

Son organisation est territoriale en ce sens que chaque secteur du territoire est pourvu d'une réponse en offre de service.

En 2014, on a pu noter cependant des difficultés grandissantes pour les associations gestionnaires des structures multi-accueil. Principalement composés de parents et d'habitants, ces associations ne possèdent qu'un très faible potentiel de gestion financière et sont tributaires des financements publics (CAF et collectivités locales)

Ces mêmes financements, étant soumis au régime de restrictions que nous connaissons, ne permettent pas, pour autant, d'assumer les exigences règlementaires imposées par les institutions elles-mêmes.

Les Objectifs de l'année 2014 étaient clairs :

- Maintenance de l'offre d'accueil au même niveau et ajustement en fonction de l'analyse des indicateurs mis en place par le secteur petite enfance, accompagnement des gestionnaires et des équipes opérationnelles.
- Comité technique des directeurs de structures (à raison d'une réunion mensuelle ou bimensuelle, en fonction du besoin).
- Installation du service « Relais Petite Enfance » regroupant le RAM existant et l'action globale de la Petite enfance sur le territoire auprès des familles.
- Mise à niveau et modernisation des équipements.

Principale réalisation de 2014 Les Journées de la Petite Enfance - 16 et 17 Mai 2014



Cet évènement s'est déroulé les Vendredi 16 et Samedi 17 Mai 2014 respectivement à Bourg Saint Andéol au Lycée Marie Rivier et au complexe sportif Intercommunal de Saint Marcel d'Ardèche. L'objectif des « Journées de la Petite Enfance » était de faire vivre le territoire avec un évènement convivial et festif en direction des familles et des enfants. Il était aussi de mettre en synergie l'ensemble des acteurs de la petite enfance (professionnels et gestionnaires bénévoles des services et structures) autour de cet évènement. Et c'est chose faite car plus de 40 professionnels et bénévoles se sont mobilisés et impliqués au cours de ces 2 journées.

Étaient au programme :

Vendredi 16 Mai 2014 – 20h30 - À Bourg St Andéol – Ensemble Scolaire Marie Rivier : **Conférence/Débat « Parler à l'enfant – Les enjeux de la Communication » - Intervenante Cécile Nury - Rabanit (Psychopraticienne, médiatrice et formatrice en relations humaines)**

Samedi 17 Mai 2014 – de 15h à 18h - À St Marcel d'Ardèche – Complexe Sportif : **Ateliers Enfants/Parents « Eveil et Découvertes » Ateliers ludiques avec intervenants : Espace Motricité (mini karts à pédales, structure de motricité, parcours psychomoteur), Espace Eveil Musical (intervenante Agnès Balaÿ, musicienne), Espace Lecture, Espace Découvertes Sensorielles (parcours sensoriels, maquillage, jeux en bois), Espace Massage bébé (intervenante Audrey Hernandez).**

Une organisation en secteurs

Enfance - 3/10 ans

Avec le Secteur Enfance, on entre dans le champ de l'aspect socioéducatif de l'offre de loisirs, héritage de l'éducation populaire.

Si les structures multi accueil de la Petite Enfance permettent via leur projet éducatif de mettre en rapport l'enfant avec les premiers stades de la socialisation, les structures d'accueil de loisirs de mineurs ont pour vocation de proposer à la population une offre d'activités structurantes permettant à l'enfant de se reconnaître dans son environnement de vie et de pouvoir y agir en le maîtrisant.

La fréquentation de ces structures de loisirs est stable et ne donne pas de signes de faiblesse (quelques fréquentations ponctuelles laissent cependant penser que certaines familles « programment » les périodes de fréquentations des accueils de loisirs), véritable alternative aux modes de gardes traditionnels, il n'en reste pas moins que les familles et les partenaires institutionnels sont attentifs à l'apport éducatif et à la qualité de l'encadrement.

Les actions de l'année 2014 dans le détail :

- Mise en place des journées intercentre avec les centres de loisirs du territoire
- Mise en œuvre de groupe de travail des directeurs des accueils de loisirs de la communauté de communes pour mutualisation (méthodes, actions, activités...)
- Création du guide des inscriptions
- Travail sur l'accueil spécifique des 11 – 13 ans
- Amélioration du service rendu
- Fidélisation et stabilisation des équipes d'animation
- Formation des acteurs / mise à niveau
- Organisation de la FETE DE LA SCIENCE
- Organisation du festival TERRE DES MOMES en lien avec l'association La Ribambelle.
- Adaptation de l'accueil du mercredi aux nouveaux rythmes scolaires



Principale réalisation de 2014

Festival terre des Mômes - Dimanche 23 Novembre 2014 - 10eme édition

Festival TERRE des MOMES

Une belle journée qui s'est déroulée au Complexe Sportif Intercommunal de Saint Marcel d'Ardèche.

Le prix d'entrée était de 3 euros par personne. Pour cette 10^{eme} édition, le principe était toujours le même : de prendre plaisir à jouer que l'on soit petit ou grand ! Des structures gonflables (château, parcours sportif, tir à élastique, sumo, joutes), un mur d'escalade, un parcours mini-voiture, un parcours « Accro-bambino » avec tyrolienne, un atelier avec des milliers de Kapla (petites buchettes en bois), un maxi jeu de dames, des activités manuelles, des magiciens, un mini-golf, un baby-foot, du ping-pong et de nombreux jeux traditionnels en bois ont été mis en place pour cette journée.

Une organisation en secteurs

Jeunesse-11/17 ans

Nous rencontrons , ici, un public pour lequel il est nécessaire d'être en veille constante, sur son mode de vie, sur son mode d'agir, sur son mode de communication mais surtout sur son évolution possible au sein de notre espace de vie commun.

Les structures d'accueil de ce public sont institutionnelles et en charge directe de la Communauté de Communes DRAGA.

Les actions de l'année 2014 dans le détail :

- Programmation annuelle et par vacances en lien avec le projet pédagogique
- Fédération des accueils ados autour d'un projet commun et mise en place d'actions citoyennes
- Travail spécifique sur l'accueil des 11-13 ans
- Mise en place d'un comité de pilotage de jeunes autour du projet Skate Park
- Suivi de la junior association « Even Jeun's »
- Aide à l'organisation de évènement « Fête de la jeunesse » le 21 juin 2014 à Viviers par la Junior Association Even Jeun's.
- Renforcement des outils d'information (brochures, site internet , page Facebook)
- Redéfinition du projet du PIJ et réorganisation de son action sur le territoire (itinérance à terme)
- Mission Locale : accueil d'atelier de recherche d'emploi au local jeunes, permanence sur territoire (Viviers, Saint Marcel, BSA)



Fête de la Jeunesse 2014



Even Jeun's est une Junior Association (démarche différente d'une association loi 1901 d'où l'intérêt) créée par des adolescents en 2013 accompagnés par le service Enfance-Jeunesse de la CC DRAGA. Elle a pour but de créer des évènements en direction des jeunes du territoire. La création de cette Junior Association est le fruit de la réflexion des jeunes d'une part, mais aussi du fait de l'appui des techniciens du service Enfance-Jeunesse qui avait fixé aux adolescents l'objectif d'organiser un évènement, dans les programmes d'animations de l'année.

Le 21 Juin 2014 a donc vu l'organisation de la deuxième Fête de la Jeunesse sur le territoire de la CC DRAGA ! De nombreuses animations étaient au programme : jeux, buvette (sans alcool pour les enfants), animations en tout genre...et surtout l'évènement était ouvert à toutes les catégories d'âges.

Service à la population par excellence, le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse se veut un service en constante évolution, dans le but de répondre aux attentes du public (Enfants et Parents), et en respectant les principes d'intérêt général et de gestion financière saine.



Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine
Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site internet : www.ccdraga.fr



Directeur de la Publication : Monsieur Jean-Paul Croizier - Président de la Communauté de Communes DRAGA

Crédit photos : CC DRAGA

www.ccdraga.com